

DEMANDE DE LICENCE POUR ENTRAINER DE CHEVAUX DE COURSES

Entraîneur professionnel, Entraîneur Privé, Propriétaire-Entraîneur

Sauf à la demande explicite de la FBCH-Galop et uniquement si les données ci-dessous n'ont pas changées, il suffit pour la demande annuelle de renouvellement de remplir le formulaire « Déclaration de chevaux à l'entraînement » et de verser la cotisation annuelle.

Dans le cas d'une société, le mandataire doit immédiatement aviser la FBCH-Galop de toute modification du statut social et de la société.

Le soussigné

Nom:

Prénom:

Lieu et Date de Naissance

Nationalité

Profession actuelle :

Adresse:

Code Postal

Ville:

Pays

Tel:

GSM:

Fax

e-mail:

Uniquement pour entraîneur professionnel

Entité juridique (entreprise individuelle, société, etc.):

Dénomination :

numéro de TVA:

Associés :

A l'honneur de demander à MM. le Président et les Membres du Conseil d'Administration de la Fédération Belge des Courses Hippiques - Galop, conformément à la Section JV Chapitre 2 du Code et Règlement, l'autorisation d'entraîner des chevaux de courses.

TYPE DE LICENCE DEMANDEE

Entraîneur Professionnel

Entraîneur Privé

Propriétaire Entraîneur

Par le seul fait de l'enregistrement, l'entraîneur reconnaît avoir pris connaissance de tous les articles contenus dans le Code et Règlement des courses de la FBCH-Galop et y adhérer sans restriction.

Fait à: _____ Le

Signature: (Précédée de «Lu et approuvé»)

La demande doit être accompagnée de;

1. Un extrait de votre casier judiciaire.
2. Une photo d'identité
3. Une copie de votre carte d'identité (Recto verso).
4. Le cas échéant,
 - une copie des statuts de la société dans laquelle l'entraînement des chevaux de course est mentionnée comme but ou activité sociale (uniquement pour les entraîneurs professionnels et/ou privés en entreprise)-
 - la liste des associés (nom et adresse) avec notification du pourcentage de chaque partenaire et de l'autorité administrative:
5. Un dossier témoignant votre aptitude d'entraîner des chevaux de courses (composition : voir ci-dessous)
- 6 Détails de l'endroit où les chevaux seront entraînés.

Teste d'aptitude

La Section IV Chapitre 2 du Code et Règlement de la Fédération Belge des Courses Hippiques - Galop prévoit un test d'aptitude. Pour ce test vous recevrez une invitation apart

Le test comprendra deux (ou trois) parties:

En première partie on vous demandera de passer un examen théorique (Code et règlements de la Fédération Belge des Courses Hippiques - Galop, Directives Spécifique, calcul d'un poids.....)

En deuxième partie vous aurez à commenter le dossier écrit, mentionné en point 5 ci-dessus,

Le candidat peut être soumis à un test pratique.

Contenu du dossier:

Votre parcours hippique

Licence jockey/gentleman/cavalière éventuelles.

Stages.

Autres.

Installation(s) d'entraînement

Adresse de vos boxes

Description et adresse de votre piste d'entraînement Transport chevaux

Projet financier

Nom et adresse de vos client(s) éventuels (Uniquement pour les entraîneurs Professionnels et privés)

Nombre de chevaux

Vos objectifs en personnel

Nom et adresse de la personne qui vous remplace en cas d'absence

Votre situation actuelle (indépendant, salarié, ...)